

SECTIONS	PUBLICS CONCERNES	CATEGORIES	JOURS/HORAIRES	LIEUX D'ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS 2017/2018		Hors Bagneux	REDUCTIONS	DOCUMENTS A FOURNIR		EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES
									Nouveau	Renouvellement	
FOOT MASCULIN	BABY FOOT 5 ans	U6 (2012)	Mercredi de 14h à 15h30	Parc des sports	Baby foot (2012)	195€ pack compris	+ 20€	UNIQUEMENT pour les familles ne bénéficiant pas de réduction (coup de pouce loisirs/pass92) 25% à partir du 3ème enfant 50% à partir du 4ème enfant	1 photo d'identité	1 photo d'identité	L'avis du médecin doit impérativement figurer sur la demande de licence (tout autre forme de certificat ne sera pas accepté) à retirer soit auprès de l'entraîneur soit au siège du COMB Equipement à prévoir: survêtement, sweat, chaussure de foot, Kaway, gants (surtout l'hiver) Pas d'inscription sans l'accord préalable d'un entraîneur à partir de la catégorie U10
	ENFANTS COMPETITIONS de U7 à U15	U7 (2011)	Mercredi de 15h30 à 17h30 Samedi de 9h30 à 10h45	Parc des sports	U7 à séniors	256 € pack compris					
		U8 (2010)	Mercredi de 15h30 à 17h30 Samedi de 11h à 12h30	Parc des sports							
		U9 (2009)	Mercredi de 14h à 15h30 Samedi de 11h à 12h30	Parc des sports							
		U10 (2008)	Mardi et Vendredi de 17h à 18h30	Stade René Rousseau							
		U11 (2007)	Lundi et Jeudi de 17h à 18h30	Stade René Rousseau							
		U12 (2006)	Lundi de 18h30 à 20h Mercredi de 18h à 19h30	Stade René Rousseau							
		U13 (2005)	Mercredi de 18h à 19h30 Vendredi de 18h30 à 20h	Stade René Rousseau							
		U15 (2004/2003)	Mardi et Jeudi de 18h30 à 20h	Stade René Rousseau							
	de U17 à séniors	U17 (2002/2001)	Mardi et Jeudi de 20h à 21h30	Stade René Rousseau							
		U19 (2000/1999/1998)	Mercredi et Vendredi de 20h à 21h30	Stade René Rousseau							
		Seniors masculin (à partir de 1997) Equipe A	Mercredi et Vendredi de 20h à 21h30	Parc des Sports							
		Seniors masculin (à partir de 1997) Equipe B	Mercredi et Vendredi de 20h à 21h30	Stade René Rousseau							

Horaires, installations sportives et cotisations :

Les horaires, les lieux d'entraînement et les montants des cotisations sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés pour diverses raisons en début ou en cours de saison.

La cotisation :

La cotisation est due pour la saison entière (septembre/juin) et n'est pas remboursable, ni même au prorata (Sauf cas extrêmes, sérieux, justifiés et soumis très tôt à l'administration- à dater du 31 décembre, aucun remboursement possible quel qu'en soit le motif).